



16ème législature

Question N° : 2199	De M. Philippe Gosselin (Les Républicains - Manche)	Question écrite
Ministère interrogé > Anciens combattants et mémoire		Ministère attributaire > Anciens combattants et mémoire
Rubrique > anciens combattants et victimes de guerre	Tête d'analyse >FNAPOG	Analyse > FNAPOG.
Question publiée au JO le : 18/10/2022 Date de renouvellement : 07/02/2023		

Texte de la question

M. Philippe Gosselin appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire, sur le souhait émis depuis de nombreuses années par la Fédération nationale autonome des pupilles de la Nation et orphelins de guerre (FNAPOG). Comme Mme la ministre le sait, la Manche et la région Normandie ont payé un lourd tribut durant ce que l'Histoire retient comme étant la bataille de Normandie, en particulier les civils. Aussi, M. le député souhaite être le relais de leurs attentes. En effet, la fédération souhaite la constitution d'un fichier et le recensement des pupilles de la Nation et orphelins de guerre. Cette association est engagée de longue date dans une action en faveur de la reconnaissance et de la réparation de ceux qui ont payé le prix fort pour préserver l'intégrité de notre Nation, pour que nous soyons aujourd'hui des citoyens libres. Durant la mandature précédente, il avait soutenu leur proposition de création d'un « fond de solidarité du tigre ». Cette proposition s'était heurtée aux estimations du coût que représenterait cette indemnisation (1 à 2 milliards d'euros, selon Mme Geneviève Darrieussecq, alors Secrétaire d'État) qu'avait opposé le Gouvernement. Les associations contestent les chiffres qui ont été présentés. Face à cette situation, un recensement paraît tout à fait nécessaire afin de chiffrer de manière réelle le nombre de pupilles de la nation et orphelins de guerre. Il lui demande donc ce que le Gouvernement compte faire pour répondre à cette demande.